

# DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/06/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 5

Nombre de suffrages : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel,  
Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

### Procuration(s) :

Date de convocation

04/06/2025

### Etai(ent) absent(s) :

M. GABARD Alain, Mme JOLY Véronique

Date d'affichage

04/06/2025

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CORNUAU Albert, Mme LUMINEAU Catherine

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ROCHAIS Marie-Odile

et publication du :

.././....

**Numéro interne de l'acte : D01\_06\_2025**

**Objet : D01\_06\_2025 - EHPAD : APPROBATION DES AVENANTS CONCERNANT LES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS AUX " LOTS 01BIS, 09, 17 ET 19 " POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'EHPAD NOTRE DAME DE LORETTE**

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 16 mars 2021 attribuant le marché de travaux relatif aux lots n° «01 à 07 et 10 à 19 » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 3 mai 2021 attribuant le marché de travaux relatif au lots n° « 08 » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2021 attribuant le marché de travaux relatif au lots n° « 09 » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 5 décembre 2024 attribuant le marché de travaux relatif au lots n° « 01bis » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,

Monsieur le Président rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » sur la commune de Sèvremont, la réalisation de travaux supplémentaires regardant l'exécution des lots n° « 01bis, 09, 12, 17, 18 et 19 », s'avère nécessaire au bon déroulement de l'opération. Les évolutions dans les prestations confiées aux entreprises titulaires des lots n°

«01bis, 09, 12, 17, 18 et 19 », qui répondent aux conditions posées aux articles R.2194-3, R.2194-4, R.2194-5, R. 2194-7 et R. 2194-8 du Code de la commande publique, sont les suivantes :

### 1. Avenant n° 2 – « lot 01Bis – Désamiantage » - Entreprise VALGO

- Travaux supplémentaires suivant devis n° 24A5600249 du 29/04/2025 : dépose et conditionnement des matériaux contenant de l'amiante.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **6 398,00 € HT** (soit une évolution globale de **+ 51,37 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **28 498,01 € HT**.

Le présent avenant est passé conformément à l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique étant entendu que les modifications apportées ne sont pas substantielles au sens de cette disposition.

*Article R. 2194-5 : Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.*

En effet, la découverte d'amiante supplémentaire lors des travaux de démolition dans le compartimentage de la zone B rentre dans le cadre d'une sujétion technique imprévue et relève d'un caractère urgent en matière de santé et de sécurité des travailleurs et des occupants du bâtiment.

### 2. Avenant n° 8 - « Lot 09 – Menuiseries intérieures bois » - Entreprise PERRIN

- Travaux supplémentaires suivant devis n° S002451 du 12/03/2025 : contact de position sur portes DAS existantes,
- Travaux supplémentaires suivant devis n° S002185 du 27/08/2024 : mise en conformité pour Commission de sécurité du 04/09/2024,
- Travaux supplémentaires suivant devis n° S002144 du 18/06/2024 : porte coupe-feu local informatique.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **2 869,38 € HT** (soit une évolution globale de **+ 13,72 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **409 947,67 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15 % du montant initial de marché de travaux.

### 3. Avenant n° 8 - « Lot 17 – Electricité » - Entreprise BLI

- Travaux supplémentaires suivant devis n° 360870 du 18/03/2025 : remplacement des réglettes existantes par des appliques EDGE APPLIQUE BLC 10W LED 6611351,
- Travaux supplémentaires suivant devis n° 361401 du 06/06/2025 : éclairage de sécurité.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **2 650,10 € HT** (soit une évolution globale de **+ 5,37 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **514 855,88 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15% du montant initial de marché de travaux.

### 4. Avenant n° 5 - « Lot 18 – Chauffage, ventilation » - Entreprise TCS

- Travaux supplémentaires suivant devis n° 1785 du 16/07/2024 : ajout de deux clapets CR pour les ventilations des SDE en stockage.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **1 311,96 € HT** (soit une évolution globale de **+ 11,46 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **282 316,01 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15 % du montant initial de marché de travaux.

#### 5. Régularisation montant du marché - « Lot 19 – Plomberie, sanitaires » - Entreprise TCS

- Il y a une erreur d'inversion de chiffres dans la délibération et le rapport de présentation rapport de présentation de mars 2025 concernant le dernier avenant du lot 19. Le montant du nouveau marché porté par l'ensemble des avenants présentés est de 259 996,63 € HT,
- Travaux supplémentaires suivant devis n° 1780 du 16/07/2024 : ajout d'un évier et robinet pour meuble préparation.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **1 226,23 € HT** (soit une évolution globale de **+ 10,59 % par rapport au marché initial pour l'ensemble des avenants**), portant le montant du marché à **261 222,86 € HT**.

Le présent avenant est passé sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique étant précisé que le montant cumulé des modifications apportées à ce lot est inférieur aux seuils européens et n'excède pas 15 % du montant initial de marché de travaux.

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Marie-Odile ROCHAIS



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président, Jean-Louis ROY

